

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du vendredi 15 avril 2022

Date de la convocation: 13/04/2022

Membres en
exercice :

*L'an deux mille vingt-deux et le quinze avril l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : 10

Votants: 12

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,
Laurence HOURLIER, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Représentés : Thomas HOURLIER par Laurence HOURLIER,
Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

VOTE DES TAUX IMPOSITION TAXES DIRECTES LOCALES 2022 - (D 2022 029)

Considérant les Taux des taxes de 2021

Considérant qu'il convient de voter les taux de la taxe foncière du bâti et le taux de la taxe foncière
du non-bâti

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux
que l'année dernière à savoir:

Taxe sur le Foncier Bâti : 38,44%

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 37,00%

Totalisation des ressources fiscales prévisionnelles pour 2021					
Produit attendu	Total autres taxes	Allocations compensatrices	FNGIR	Contribution coefficient correcteur	Montant total Prévisionnel 2021
290 852	+ 71 855	+ 2 334	- 67 327	-42 452	255 262

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET